



Bilan *parcoursup*, que fausses notes dans l'o

Pour rappel, Parcoursup avait pour ambition de renforcer l'articulation entre l'enseignement scolaire et les études supérieures. Le volet social et pédagogique du plan Étudiants lié à l'accès à l'enseignement supérieur s'est mis en place dans un souci de démocratisation et d'ouverture, pour la réussite du plus grand nombre. Le ministère de l'Enseignement supérieur a réalisé un premier bilan chiffré de Parcoursup version 2018.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

- 6,3 millions de vœux formulés.
- 2 406 425 propositions d'admission ont été faites.
- 812 045 candidats de la phase principale ont confirmé au moins un de leurs vœux (hors apprentissage), contre 808 745 en 2017, soit une hausse de 0,4 %. Il s'agit pour l'essentiel de lycéens de terminale, de l'ordre de 80 %, les autres candidats étant soit des étudiants en réorientation (hors redoublants dans la même filière) et des candidats suivant une scolarité à l'étranger ou non scolarisés cette année.
- 729 454 candidats ont reçu au moins une proposition d'admission.
- Au 31 juillet 2018, 96,8 % des candidats de la phase principale avaient accepté leur proposition d'admission définitive.
- En 2018, 583 274 candidats ont accepté une proposition d'admission, soit 27 000 candidats de plus qu'en 2017.

APB était un outil d'affectation, dont la vocation principale était d'affecter le plus rapidement possible le plus grand nombre d'étudiants possible. Peu important de savoir si ces étudiants se présen-



Gwenaél SUREL, secrétaire national, commission éducation & pédagogie

taient effectivement à la rentrée ou s'ils abandonnaient ou échouaient au cours du premier semestre, avec des résultats liés parfois à des tirages au sort, sans tenir compte des attendus du supérieur.

ENGAGEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION ET PROFESSEURS PRINCIPAUX

Derrière l'outil, c'est l'investissement des proviseurs et proviseurs adjoints, qui ont su mettre en œuvre de nouvelles modalités de travail avec deux professeurs principaux, qu'il faut saluer. Car la mise en place de *Parcoursup* l'hiver dernier a été à l'initiative des personnels de direction, tant dans l'organisation interne, la communication avec les familles et élèves et la mise en œuvre finale. Les conseils de classe ou

lques rchestration

conseils d'orientation, avec la fiche avenir comme nouvel outil, ont permis de travailler en équipe, même si de façon exceptionnelle et ponctuelle, des mouvements d'humeur ont pu être observés dans certains établissements. Dans d'autres cas, il a fallu lever les malentendus. Mais au final, les éclairages croisés des personnels de direction, des professeurs principaux, et des psychologues de l'Éducation nationale ont permis aux futurs étudiants de se repérer dans ce nouveau processus.

DIFFICULTÉS TECHNIQUES

Mais dans ce monde idéal d'accompagnement des élèves via *Parcoursup*, l'outil reste perfectible.

En tant qu'établissement d'origine, le fait que l'absence de notes d'un bulletin de classe soit automatiquement considérée comme « note manquante » génère une charge de travail importante. La gestion des cours avec plusieurs professeurs de la même matière, notamment en pratique professionnelle, n'est pas simple non plus. Le tableau de pilotage est compliqué, la gestion de l'apprentissage fondée sur un retour des contrats « saisis » dès lors que l'élève est employé, repose sur la bonne volonté des acteurs : la visibilité n'est pas bonne concernant les suites réelles des candidatures et parasite les statistiques.

Pour les établissements d'accueil, le délai d'inscription court jusqu'au 21 septembre : est-ce à dire que la perte de 3 semaines d'enseignement serait anodine ? C'est à peu près 10 % d'une année utile (sur 30 semaines). Les établissements supports de CPGE en particulier et parfois en BTS ont dû attendre mi à fin septembre pour avoir leurs bases élèves définitives.

Même si la ministre de l'enseignement supérieur semble vouloir améliorer le système, beaucoup de ces difficultés avaient été énoncées avant la mise en œuvre de *Parcoursup* par le SNPDEN-UNSA. Nos interventions ont permis des améliorations du calendrier en particulier au sujet de la fin de saisie de la phase complémentaire, le SNPDEN-UNSA a clairement rappelé que dans l'avenir certains changements seraient incontournables.

Il faut enfin évoquer un dernier point qui relève autant de la politique que de la technique : la création tardive des sections de techniciens supérieurs et l'organisation de classes passerelles (circulaire n° 2018-089 du 18-7-2018) dans certaines académies.

Au terme de la procédure *Parcoursup*, 955 lycéens sont accompagnés par les commissions rectorales en vue de leur faire une proposition d'admission au plus près de leurs vœux. Pour rappel, à l'issue de la procédure APB 2017, 3 729 lycéens n'avaient pas obtenu d'affectation. Parmi ces 955 lycéens, on compte 60 bacheliers généraux, les autres étant en proportion à peu près égale des bacheliers professionnels et technologiques, pour la plupart qui n'ont pas été admis dans les BTS ou les IUT auxquels ils avaient postulé en phase principale. Si chacun comprendra la volonté de ne laisser personne au bord du chemin et donc de trouver des solutions même alternatives pour tous les participants à *Parcoursup*, la circulaire parue au BO du 19 juillet, les injonctions et pressions pour mettre en place ces classes passerelles dans les lycées, alors que les répartitions de service étaient établies, a parfois jeté le trouble, et d'une idée louable, a pu créer de la confusion.

À ce jour, très très peu d'élèves suivent un cursus dans ces classes passerelles. Nous attendons des chiffres précis de la part du ministère.

DES AMÉLIORATIONS SOUHAITABLES ET POSSIBLES

Des points à améliorer ont été signalés par le SNPDEN-UNSA ; à ce jour la ministre a retenu des « éléments d'évolution » :

- Un comité des usagers sera mis en place à l'automne 2018 pour organiser la consultation régulière des usagers de *Parcoursup*, et assurer la prise en compte de leurs attentes.
- La non-hiérarchisation des vœux est éternisée.

- Le calendrier de la phase principale sera resserré pour qu'elle s'achève à la fin du mois de juillet.
- La démarche d'anonymisation des dossiers des candidats sera engagée dès 2019.
- Dès 2019, 350 Instituts de formation en soins infirmiers et 150 Instituts régionaux de travail social rejoindront la plateforme, ce qui représente plus de 30 000 places supplémentaires.

Enfin, l'information apportée aux candidats sera renforcée, notamment par l'affichage indicatif du rang du dernier appelé de l'année 2018, la publication anticipée des taux minimaux de boursiers et des taux maximum de non-résidents de l'académie de la formation et l'amélioration de la lisibilité de l'offre de formation, en particulier des capacités, ainsi que des modalités et critères d'examen des dossiers.

Le SNPDEN-UNSA demandera le nombre précis d'élèves en classes passerelles, ainsi que le nombre d'élèves « évaporés » pendant l'été 2018 qui ont choisi des formations non reconnues dans *Parcoursup*.

CONCLUSION

Dès septembre 2017, le SNPDEN a insisté pour placer la réflexion sur l'affectation dans le contexte plus global d'une politique de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, ce qui implique non seulement le libre choix de l'orientation, mais également des garanties en termes de résultats et de réussite. Que ce soit grâce à l'outil et/ou la politique menée, les chiffres de cette première session sont globalement positifs et encourageants.

Le SNPDEN a proposé une simplification des items de la fiche avenir, ayant pour objectif final un choix plus éclairé pour une réussite de la future L1 et une préparation plus sereine aux attendus du supérieur.

Aussi une temporalité des vœux définitive fin juillet permettrait aux EPLE d'accueil de travailler dès début août.

Désormais, c'est la meilleure adéquation entre les acquis du secondaire et les attentes du supérieur qui doit attirer toute notre attention. Il n'y a pas là deux combats que l'on pourrait mener de façon cloisonnée. C'est toute la réflexion sur la mise en œuvre du bac 2021 à laquelle le SNPDEN prendra pleinement part. □

Éducation à la sexualité : Quelle politique d'établissement

Alors qu'une nouvelle circulaire sur l'éducation à la sexualité était dévoilée par le ministère au BO du 13 septembre dernier, l'Inspection générale a été saisie en mai 2018 pour conduire une mission d'évaluation de la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires. M^{me} Marie-Hélène LELOUP, inspectrice générale, rencontrait 3 représentants du SNPDEN-UNSA mercredi 12 septembre 2018 au lycée Dorian de Paris.

IGEN : l'Inspection générale de l'Éducation nationale a été saisie par le cabinet du ministre de l'Éducation nationale pour conduire une mission d'évaluation de la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité de l'école primaire au lycée. Les délais pour réaliser ce rapport sont particulièrement contraints puisqu'il doit être rendu au ministre fin septembre. 4 inspecteurs généraux contribuent à ce rapport : 3 du groupe Sciences et Technologies du Vivant, de la Santé et la Terre et un du groupe Enseignement primaire.

Une note d'étape a déjà été rendue mi-juillet, détaillant les résultats d'une enquête flash réalisée en ligne. De nombreuses visites en académies (Créteil, Grenoble, Lille) ont été réalisées, ainsi que la visite d'un établissement du Val d'Oise recommandé pour sa politique d'éducation à la sexualité dynamique. La mission a également déjà rencontré les fédérations de parents d'élèves PEEP et FCPE, auditionné le ministère de la Santé, de la Cohésion sociale, ainsi que des associations, dont le planning familial, et l'association OPEN (Observatoire de la Parentalité et de l'Éducation Numérique) très active sur le thème de la lutte contre l'exposition des jeunes à la pornographie.

Le sujet étant très vaste, rencontrer des représentants de chefs d'établissement, en première ligne sur cette problématique, était logique.

Les représentants du SNPDEN :

Lydia ADVENIER, Lysiane GERVAIS et Michaël VIDAUD (membres de l'ESN).

Pour le SNPDEN, la politique d'éducation à la sexualité est un sujet d'une grande importance ; il siège et participe depuis longtemps au GNIÉS, le Groupe National d'Information sur l'Éducation à la Sexualité.

Nous souhaitons rappeler en préambule les difficultés rencontrées au sein des EPLE : le manque de personnels formés et la pénurie de personnels de santé sont de réels problèmes, certains départements se retrouvant par exemple sans médecin scolaire ou avec un manque criant d'infirmières scolaires et d'assistants sociaux. Ces personnels sont les conseillers du chef d'établissement, et il est illusoire de croire que sans eux, une politique volontariste et cohérente puisse être mise en place dans les établissements scolaires.

Les Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) fonctionnent dans quasiment tous les établissements du second degré (la question de leur création dans le premier degré est d'ailleurs à réfléchir) mais il peut être difficile pour un enseignant de devenir l'interlocuteur adapté selon les sollicitations des élèves. Les élèves le relatent souvent : « je ne veux pas parler de ma vie intime avec mon prof ». Il est primordial que les interlocuteurs qui seront choisis le soient sur la base du volontariat et avec une formation adéquate.

IGEN : les enseignants de SVT sont sans doute plus souvent mobilisés sur cette question ?

SNPDEN : Il convient d'être prudent. Par le passé, on a souvent confondu sexualité et procréation. Si l'enseignant de SVT souhaite aborder l'éducation à la sexualité, il doit



ent ?

le faire en lien avec les personnels de santé et dans le cadre du CESC afin de garantir à l'élève un parcours éducatif constructif plutôt que de lui apporter une somme d'informations juxtaposées dont il ne serait pas forcément en mesure de comprendre l'intérêt dans sa formation de citoyen éclairé.

IGEN: Puisque vous parlez de parcours, le Code de l'éducation préconise 3 séances d'éducation à la sexualité par an. C'est donc une bonne chose ?

SNPDEN: Justement, pas forcément. On peut même faire le raisonnement inverse: si l'idée de parcours sous-entend une individualisation de l'ensei-



gnement, alors cette préconisation va à l'encontre de l'idée même de parcours puisqu'elle impose une uniformisation, quels que soient l'expérience, le milieu familial ou l'âge de l'élève. Et nous ne parlons même pas de la complexité logistique d'organiser 90 séances si l'établissement comporte 30 classes. Nous ne sommes donc pas favorables à ce qu'une circulaire détaille de façon aussi précise un nombre de séances imposé. Le principe que nous défendons est celui de la liberté laissée aux EPLE via les CESC d'organiser avec les équipes pédagogiques et tous les personnels concernés les dispositifs d'éducation à la sexualité. Nous défendons d'ailleurs ce principe de façon générale, quel que soit le dispositif concerné.

IGEN: Le Haut Conseil à l'Égalité révélait récemment quelques chiffres: parmi les collèges répondant à une enquête, moins de la moitié déclarait mettre en œuvre les 3 séances par an.

SNPDEN: si une circulaire peut définir un cadre général, il faut aussi et surtout qu'elle laisse aux personnels de direction la possibilité d'organiser ces politiques selon les contraintes, les ressources ou l'environnement propres à chaque établissement. Certains EPLE peuvent n'avoir aucun problème pour mettre en place 3 séances là où d'autres, sans être pour autant moins volontaristes, ne pourront le faire.

IGEN: Quid des partenaires extérieurs ?

SNPDEN: Une vraie politique de santé publique nécessite de soutenir les associations partenaires de l'école. Or, force est de constater que le choix des intervenants se fait bien souvent pour des questions budgétaires, beaucoup d'établissements privilégiant, faute de moyens spécifiques, les interventions gratuites.

IGEN: Qu'en est-il des comités départementaux d'éducation à la sexualité ?

SNPDEN: En l'état, les CDESC sont peu utiles aux chefs d'établissements, à part pour nous demander des enquêtes. Les conseillers techniques des directions départementales de l'Éducation nationale sont des interlocuteurs sur qui l'on peut compter, mais les comités départementaux sont, dans leur configuration actuelle, superflus et peu cohérents. Cette instance n'est pas lisible, beaucoup

de chefs d'établissement la perçoivent comme un échelon supplémentaire qui n'apporte rien à l'établissement.

IGEN: Et les parents? Les deux fédérations PEEP et FCPE que nous avons rencontrées ont confiance en l'école, elles sont favorables à cette politique éducative. Cependant, elles déplorent un manque de communication des établissements sur ces questions.

SNPDEN: Certaines familles, notamment en lycée professionnel, en éducation prioritaire ou dans les milieux socialement défavorisés, sont difficiles à capter. Elles sont de façon générale, peu présentes dans les établissements scolaires, sur ces questions comme sur bien d'autres. Une autre difficulté réside dans le fait que le temps des parents n'est pas celui des élèves. Quand faire les interventions et les réunions? En journée, pour être sûrs que les élèves y participent mais le plus souvent sans les parents, ou en soirée, où l'inverse se produira nécessairement? Si les établissements peuvent faire des efforts de communication auprès des familles, ces réalités restent un frein aux liens nécessaires entre les équipes et les familles.

IGEN: Pour conclure, quelles préconisations pourriez-vous faire ?

SNPDEN: Nos préconisations sont tout simplement d'avoir au sein des établissements des personnels en nombre et formés, des financements ciblés, et des circulaires qui laissent les personnels de direction maîtres de l'organisation et du choix des actions les plus pertinentes à mener avec les CESC.

Pour conclure sur la formation des enseignants, c'est une question fondamentale: l'éducation à la sexualité touche à l'intime et beaucoup d'enseignants peuvent ne pas se sentir à l'aise pour aborder le sujet. De la même façon, les élèves peuvent voir les enseignants comme évaluateurs et ne s'imaginent pas pouvoir aborder avec eux des sujets sur lesquels ils redoutent d'être jugés. Sans en faire des formateurs, il est indispensable qu'ils reçoivent une formation qui leur permette au moins de rassurer les élèves, les aiguiller et les conseiller. Mais cela ne peut occulter les besoins en personnels de santé et sociaux qui, plus que quiconque, ont la légitimité pour intervenir sur ces sujets. □